



## LA RÉFORME DE LA PERTE D'AUTONOMIE EN MARCHÉ

Le gouvernement a reçu trois rapports qui alimenteront une loi promise pour la fin de l'année, sur un enjeu de société majeur. La dépendance revient sur le devant de la scène. Véritable serpent de mer depuis plusieurs années, avec moult reports, pour raisons budgétaires et politiques, d'une réforme pourtant annoncée comme urgente et nécessaire, le dossier échoit désormais à l'actuel gouvernement. François Hollande a promis une grande loi pour 2013, qui pourrait entrer en vigueur début 2014 et s'étaler sur plusieurs années. Elle devrait se décliner en trois volets: adaptation, prévention et financement. L'enjeu est effectivement de taille, avec l'insuffisance et la complexité des dispositifs actuels, l'importance des restes à charge pour les familles, sans oublier le vieillissement de la population. Mais le catastrophisme n'est pas de mise: si le nombre des plus de 85 ans doit passer de 1,3 million en 2007 à 5,4 millions en 2060 (chiffres INSEE), seulement une petite partie de cette catégorie de population deviendra dépendante.

Le 1<sup>er</sup> rapport propose notamment d'adapter les logements et de créer un «guichet unique» d'information et de coordination, des Maisons de l'autonomie. Le 2<sup>ème</sup> propose des pistes pour une meilleure prévention de la perte d'autonomie.



Le 3<sup>ème</sup> s'attache à décrire les pratiques innovantes – collectives et individuelles – de prévention et d'adaptation de la société au vieillissement de la population mises en place dans d'autres pays.

### PRÉVENTION ET ADAPTATION

Aucun de ces rapports n'évoque les questions qui pourraient fâcher, le coût et le financement de la dépendance, mais d'autres l'ont fait ces dernières années: hausse de la CSG, recours à l'assurance privée, recours sur les droits de succession et nouvelle journée de solidarité ont notamment été évoqués. **FO** revendique un financement solidaire et égalitaire dans le cadre de la Sécurité sociale. Et estime "qu'une politique ambitionnant d'adapter la société au vieillissement doit être créatrice de solidarités intergénérationnelles", et "qu'il faut des droits pour tous et non des aides sociales" Seule certitude pour l'instant, car la mesure a été votée dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013, les retraités imposables seront soumis en 2014 à une taxe de 0,3% pour financer la dépendance. Le coût de la prise en charge des personnes âgées dépendantes est actuellement estimé entre 22 et 25 milliards d'euros annuels et le coût supplémentaire en 2014 et 2015 pourrait atteindre 2,5 milliards d'euros –8 à 10 milliards d'euros à l'horizon 2040. Le gouvernement reste pour l'instant très discret sur la manière de financer la dépendance, mais

François Hollande a évoqué, le 25 janvier, à la fois la «solidarité» et la «responsabilité individuelle».

Un discours qui n'est pas sans rappeler celui de son prédécesseur, qu'il avait combattu pendant la campagne présidentielle

## RETRAITE : LA RÉFORME EN CHANTIER



La commission d'experts chargée de faire des propositions de réforme vient d'être installée. Ses conclusions, attendues pour juin feront l'objet d'une concertation avec les interlocuteurs sociaux. Annoncé par le gouvernement en juillet 2012, le chantier de la réforme des retraites est bel et bien sur les rails. La commission « pour l'avenir des retraites », est chargée de présenter des scénarios de réforme d'ici au mois de juin et a pour missions d'« identifier les différentes pistes de réforme permettant d'assurer l'équilibre des régimes de retraite à court, moyen et long terme et d'en renforcer la justice, l'équité et la lisibilité pour les assurés ». Pour affiner ses recommandations, elle va s'appuyer sur deux rapports du Conseil d'orientation des retraites. Le premier a établi que le système restera déficitaire à l'horizon 2020 (entre 20,8 et 24,9 milliards d'euros selon les hypothèses économiques retenues) et qu'à plus long terme l'équilibre des régimes sera très lié aux hypothèses économiques – déficit de 105 milliards d'euros ou excédent de 93 milliards en 2060, c'est selon.

### REVENIR À L'ÂGE LÉGAL DE 60 ANS

Le deuxième rapport, plus qualitatif, montre que le système de retraite remplit globalement ses objectifs de solidarité, mais qu'il reste complexe et que certains salariés, notamment aux carrières courtes, sont désavantagés.

Les propositions de la commission d'experts serviront de base à la concertation que le gouvernement ouvrira dans la foulée avec les interlocuteurs sociaux.

« Ce sera le moment pour nous de réaffirmer nos revendications, et en particulier que nous sommes loin d'avoir renoncé à réduire la durée de cotisation nécessaire et à revenir à l'âge légal de 60 ans pour la retraite à taux plein, indique-t-on à **FO**. Nous demanderons aussi une hausse des recettes pour les régimes de retraite. »

Le Premier ministre n'a pas précisé si la réforme interviendrait avant la fin de l'année ou si elle sera remise à 2014. L'échéance de sa mise en œuvre reste donc floue, tout comme son contenu et son ampleur. Même si des ballons d'essai ont déjà été lancés dans la sphère politique, notamment sur une éventuelle désindexation des pensions par rapport à l'inflation. Et sur un sujet qui pourrait fâcher tout rouge les syndicats : un nouvel allongement de la durée de cotisation, dans la droite ligne de la loi Fillon de 2003 que **FO** continue de désapprouver.



RETRAITE :  
NE PAS  
DÉPASSER

